

**Nombre de membres en exercice:** 15

**Présents :** 12

**Votants:** 12

**Séance du 29 août 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt neuf août l'assemblée régulièrement convoquée le 29 août 2014, s'est réunie sous la présidence de Jean-Louis ROBERT, Maire

**Sont présents :** Jean-Louis ROBERT, Michel AMOUROUX, Denis ARNAL, Sebastien COLLET, Andre BONHOMME, Marie-Noëlle MOULIER, Marie-France BROUSSE, Henri NAVARRO, Sonia BERTRAND, Gérard CASSE, Josette VARET, Jeanne USSE

**Représentés :**

**Excusés :** Laurence BRUEL, Dominique BONNET

**Absents :** Danielle CHEZEAU

**Secrétaire de séance :** Marie-France BROUSSE

**Objet : VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DEPENSES
022	Dépenses imprévues		-1400.00
6558	Autres contributions obligatoires		1400.00
73925	Fonds péréquation ress. interco.,commun.		654.00
7325	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	654.00	
TOTAL :		654.00	654.00
INVESTISSEMENT :		RECETTES	DEPENSES
165 - 00	Dépôts et cautionnements reçus		275.00
2041581 - 000	Autres grpts-Biens mob., mat. et études		3180.52
2188 - 000	Autres immobilisations corporelles		14200.00
2315 - 14	Installat°, matériel et outillage techni		-17655.52
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		654.00	654.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.**

**Objet: AVENANT AUX TRAVAUX DE LA ZONE URBAINE**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la nécessité de la mise en conformité du montant du marché, liée à la non réalisation de travaux prévus au marché et à la réalisation supplémentaires non prévus au marché. Enfin, le marché étant à prix unitaires,

certaines quantités réellement fournies sont inférieurs ou supérieures à celles prévues au marché. Le montant du marché modifié par l'avenant se présente comme ci-après :

	MONTANT H.T.	T.V.A.	MONTANT TTC
MARCHE INITIAL	633 052,00	124 078,19	757 130,19
APRES AVENANT N°1	586 022,00	114 860,31	700 882,31
AVENANT N°3	11 072,58	2 701,72	13 774,30
MONTANT APRES AVENANT	597 094,58	117 562,03	714 656,61

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE les montants de l'avenant n°3 au marché de travaux de la Zone commerciale et de service pour un montant de 13 774,30 € TTC.**

#### **Objet: AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT A L'ECOLE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour permettre l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires dans de bonnes conditions, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi chargé de la garderie du soir.

Il propose conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de cet Agent à temps non complet initialement pour une durée de 26 heures par semaine à 28 heures hebdomadaires

La modification du temps de travail n'excède pas 10% du temps de travail initial mais a pour effet de faire changer l'Agent d'affiliation ; le fonctionnaire concerné n'est plus affilié à l'IRCANTEC mais devient de ce fait affilié à la CNRACL.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré :**

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 34 et 97,**

**Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,**

**Vu le tableau des emplois,**

**DECIDE à l'unanimité :**

- **D'adopter la proposition de Monsieur le Maire**
- **De modifier ainsi le tableau des emplois**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants.**

#### **Objet: MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que suite à la demande de plusieurs associations et pour une gestion plus aisée des ménages de la salle multi-activités, il serait souhaitable de pouvoir proposer aux associations de la commune de choisir de faire le ménage eux-mêmes après utilisation de la salle ou d'opter pour l'intervention de la société de nettoyage en s'acquittant de la somme de 60 Euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE, à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire en précisant que cette possibilité est donnée aux associations de la commune uniquement.**

## **Objet: ECHANGE DE TERRAIN AVEC BIEN DE SECTION DE CABANES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la consultation des électeurs de la section de Cabanes du 05/04/2014 afin qu'ils se prononcent sur l'échange de parcelles d'environ 10 000m<sup>2</sup> entre un bien de section numéroté B 312 et une propriété du GAEC DELRIEU numéroté B320. La majorité n'ayant pas été obtenue il est stipulé qu'en l'absence d'accord de la majorité des électeurs de la section, il est possible de demander à Monsieur le Préfet de statuer par arrêté motivé sur cet échange.

En effet, Monsieur le Maire considère qu'une bonne partie des ayants droits ne s'est pas déplacée pour prendre part au vote certains n'étant pas domiciliés sur la commune, ce qui n'a pas permis d'obtenir une majorité. D'autre part, cet échange de terrains est demandé afin de permettre à des jeunes agriculteurs de construire un bâtiment agricole conforme aux normes en vigueur en matière de stockage ; leur bâtiment actuel se trouvant à proximité de zones d'habitation.

**Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire, DECIDE, à l'unanimité :**

- de demander à Monsieur le Sous-Préfet de donner un avis favorable à cet échange de parcelles.**

## **Objet : VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES BUDGET DE L'EAU**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
022	Dépenses imprévues		-1000.00
673	Titres annulés (émis au cours d'exercice antérieur)		1000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.**

**Objet: RECLASSEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE**

(suite au reclassement des fonctionnaires de catégorie C)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'au 1<sup>er</sup> février 2014 un reclassement des fonctionnaires de catégorie C est intervenu et le décret n° 2014-80 a modifié les grilles de rémunération des agents titulaires.

Il précise qu'en l'absence de disposition expresse, les reclassements ne s'appliquent pas de plein droit aux agents contractuels de droit public. Il est cependant préconisé, dans un souci d'équité, de procéder à un reclassement dans les mêmes conditions que les agents titulaires dès lors que l'acte de recrutement fait référence à un indice.

Il propose donc de signer un avenant au contrat de l'Agent employé à l'Agence Postale Communale afin d'appliquer cette modification à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat de l'Agent employé à l'Agence Postale Communale passant ainsi à l'Indice Majoré 316 et Indice Brut 330 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.**

**Objet: DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal. La fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien « Armée-Nation » grâce aux actions de proximité. Monsieur le Maire propose de désigner Madame Josette VARET en tant que « correspondant-défense ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 3 abstentions :**

- **désigne Madame Josette VARET en tant que « correspondant-défense »**